Portes Euréliennes d'Île-de-France communauté de communes
Service Eau et Assainissement

FORMULAIRE

Demande de contrôle de raccordement au réseau public d'assainissement collectif dans le cadre d'une vente immobilière

(Conformément à la délibération du Conseil Communautaire n° 26_06_22 en date du 25/06/2026)

Un contrôle de conformité du branchement doit être effectué pour chaque vente, y compris lorsqu'il s'agit d'un appartement. Il garantit la transparence vis-à-vis de l'acheteur sur la conformité des installations d'évacuation des effluents vers le réseau public d'assainissement.

Demandeur du diagnostic : ☐ Propriétaire ☐ Notaire ☐ Agence immobilière

Date prévue de la signature de l'acte authentique de la vente _____

DÉFINITION DU CONTRÔLE ET CONDITIONS DE RÉALISATION

L'exutoire de chaque point d'eau de la propriété est testé par traçage. Un colorant est versé dans les évacuations d'eaux usées et dans les regards d'eaux pluviales.

Il est donc obligatoire que tous les accès aux points d'eaux de la propriété soient facilités (préalablement ouverts), que l'eau potable soit toujours en fonction, que les descentes d'eaux pluviales soient équipées de point d'accès (regards de visite, bouchons, etc...). Aucun objet (jardinières, etc..) ne devra gêner l'accès aux ouvrages.

Il est vérifié :
- L'exutoire de chaque point des eaux usées domestiques (évier, sanitaires, lave-linge, etc...)
- L'exutoire des gouttières
- Le rejet effectif des eaux dans le réseau public d'assainissement
- La bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales sur le domaine privé
- L'existence d'une boite de branchement en limite de propriété

Il s'agit uniquement du contrôle de raccordement des eaux usées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères).
Le raccordement des eaux issues d'activités artisanales et industrielles, qui doivent faire l'objet d'une autorisation de rejet, ne sera pas contrôlé.

Ce contrôle nécessite donc la présence obligatoire du propriétaire ou de son représentant lors de la visite car les techniciens doivent avoir accès à chaque point d'eau de la maison.

Les éléments dont l'évacuation ne pourra être déterminée, faute d'accès, ne seront pas pris en compte dans le rapport d'enquête. Si ces derniers devaient faire l'objet d'un second contrôle, ce contrôle serait à la charge du propriétaire.

Les techniciens ne sont pas habilités à travailler en hauteur. Tous les accès au-dessus d'une «hauteur d'homme» ne seront pas contrôlés.

DÉLAIS DE RÉALISATION ET RAPPORT

Après réception, par la Communauté de Communes, de ce formulaire dûment complété et signé, le technicien d'Eure-et-Loir Ingénierie prendra contact, par téléphone, pour la prise de rendez-vous.

Un rapport de visite écrit sera alors émis et transmis par la Communauté de Communes dans un délai de 2 mois maximum à compter de la date de réception de la demande de contrôle (sous réserve de la disponibilité du propriétaire ou de son représentant) **par mail uniquement sauf si demande de l'usager.**
Tout aménagement ultérieur à la date du contrôle modifie les conclusions de ce dernier.

RENSEIGNEMENTS SUR LE BIEN À CONTRÔLER

Type de bien ☐ Maison(s) d'habitation : nombre : ☐ Appartement(s) : nombre :

☐ Local/locaux Professionnel(s) : nombre : Etage N°

☐ Autre (décrire et indiquer le nombre d'immeubles générant des eaux usées domestiques :

* Adresse :

* Code Postal : Commune :

* Références cadastrales : Section : Numéro(s) :

* Surface habitable : m²

* Nombre de points d'évacuation des eaux usées domestiques (eaux WC et eaux ménagères) :

RENSEIGNEMENTS SUR LE VENDEUR

* NOM et Prénom du ou des propriétaire(s) :

* Date et lieu de naissance M ☐ Mme ☐ : / / à

* Numéro de Siret pour les entreprises :

* Adresse de facturation:

* Code Postal : Commune :

* ☎ Domicile : ☎ Travail/Portable :

* Mail *(écrire en majuscule)*: @

* (Mention obligatoire)

NOTAIRE CHARGÉ DE LA VENTE

NOM et Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

☎ Téléphone : Mail :

PERSONNE À CONTACTER POUR UN RENDEZ-VOUS SUR SITE AUTRE QUE LE PROPRIÉTAIRE (AGENCE IMMOBILIÈRE...)

NOM, Prénom et Fonction :

Adresse :

Code Postal : Commune :

☎ Téléphone : Mail :

CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE

Date de réception :

N° DOSSIER :

PRIX DE LA PRESTATION DE CONTRÔLE

Ce contrôle donne lieu au paiement d'une somme dont le montant a été fixé par la délibération N° 26_06_22de la Communauté de Communes en date du 25/06/2026
Elle est de :

- **1ère visite diagnostic : 350€ TTC** pour un immeuble vendu (maison individuelle ou appartement dans un immeuble collectif),

- **En cas de vente de plusieurs immeubles** (groupe d'habitations appartenant au même propriétaire sur une une même propriété ou dans un même lotissement ou plusieurs appartements dans un même immeuble), le tarif est fonction du nombre de biens à contrôler :
 - o **Le 1er immeuble : 350€ TTC,**
 - o **Chaque immeuble supplémentaire sera facturé 150€ TTC,**

- **Contre-visite (2ème visite)** pour vérification des travaux de mise en conformité réalisés avant la vente : **180€ TTC** par immeuble contrôlé non conforme.

- **Visiste infructueuse : 180€ TTC**

La facturation se fait tous les trimestres. Le règlement du diagnostic sera à payer auprès de la Trésorerie, 8 impasse du Quercy – 28115 LUCÉ CEDEX, après réception de l'avis des sommes à payer.

ENGAGEMENT DU VENDEUR

- J'ai pris connaissance des conditions de réalisation du contrôle de branchement et de l'ensemble des informations définies dans le présent formulaire.

- Je suis informé que le raccordement de mes eaux usées est soumis aux modalités de raccordement fixées par la direction de l'assainissement de la commune.

- Je m'engage à autoriser l'accès de ma propriété aux techniciens d'Eure-et-Loir Ingénierie mandatés par la Communauté de Communes et à faciliter le contrôle de conformité du raccordement (rendre les points d'eau et les regards accessibles).

- En cas d'absence de regards, le contrôle ne pourra être effectué et le raccordement sera jugé non-existant.

- En cas d'absence de raccordement, je m'engage à réaliser les travaux nécessaires dans le délai indiqué dans le rapport de contrôle.

- Je garantis l'exactitude des informations stipulées dans ce document.

- Je m'engage, après la signature de l'acte authentique de vente, a communiqué le nom du nouveau propriétaire afin de mettre à jour le fichier de le Communauté de Communes

Je soussigné(e), ,

Agissant en tant que ☐ Propriétaire ☐ Notaire ☐ Agence immobilière,

accepte les conditions de cette commande.

Fait à le

Signature du demandeur

PRIX DE LA PRESTATION DE CONTRÔLE

- **par mail** à : diag.ac@porteseureliennesidf.fr

- ou par **courrier** à : Service eaux et assainissement **–** Pôle d'Auneau -
2 rue de la Communauté - 28700 AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Liberté » :

Les informations recueillies par la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France, à partir de ce formulaire, font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'usage exclusif de son prestataire (Eure-et-Loir Ingénierie). La Communauté de Communes s'engage, conformément à la nouvelle réglementation en vigueur, à garantir la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles.

Pour exercer votre droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données, veuillez contacter notre délégué à la protection des données : Eure et Loir numérique
Courriel : dptmutualise@ingenierie28.fr

La fourniture de chacune de ces données à caractère personnel est obligatoire pour pouvoir traiter votre demande. Vous êtes en droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle.